

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 705

Artikel: La santé c'est leur affaire : explosion des coûts et... des bénéfices
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025169>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fonds collectifs des salariés

Il y a six ans, la défaite des sociaux-démocrates suédois fut présentée comme un rejet révélateur. Les limites de l'Etat Providence avaient été atteintes. La Suède cessait d'être modèle.

Aussi le retour au pouvoir, il y a un an, des mêmes socialistes ne fut que brièvement commenté. Il gênait les interprétations simples sur l'histoire des sociétés en termes de flux et de reflux.

Les socialistes suédois sont confrontés comme ailleurs à des problèmes graves et immédiats. Le chômage touche 4% de la main-d'œuvre. C'est à la fois beaucoup et moins que dans la plupart des pays industrialisés. La dévaluation, décidée d'entrée par le nouveau gouvernement, et la surveillance des salaires qui l'accompagne, a parfois érodé le pouvoir d'achat.

Pourtant, une réforme essentielle, sous pression de la Centrale syndicale, est mise sur pied. Il s'agit du «Fonds collectif des salariés».

Ces fonds seront alimentés par les bénéfices des entreprises lorsqu'ils atteignent un certain montant, toutes déductions étant faites, notamment les amortissements utiles. La taxe annuelle de 20% vise donc le bénéfice net, distribuable, soit immédiatement, soit à terme lors des augmentations de capital social que les actionnaires anciens souscrivent à des conditions préférentielles.

Les montants ainsi récoltés serviront à l'acquisition d'actions. Il est certes exclu que les fonds collectifs des salariés détiennent des participations majoritaires, mais leur influence, à l'intérieur des sociétés, sera rapidement considérable.

Ce projet se heurte dès maintenant à une opposition acharnée. La règle d'or du modèle suédois est violée, dit le patronat, cette règle qui voulait que

les entreprises soient totalement libres dans leur organisation interne, quitte à être soumises aux conventions syndicales et à l'obligation de financer, par impôt et cotisations, l'appareil social. Les syndicats répondent qu'ils ne violent pas la règle de l'économie de marché, que l'ensemble de la collectivité sera associée aux bénéfices, mais aussi aux difficultés, de la gestion économique, puisque le rendement des fonds collectifs alimentera la Caisse nationale des pensions.

Comment ne pas mettre en regard le projet suédois avec la thèse que nous défendons sur les fonds de placements syndicaux?

En Suisse, l'opération ne se heurterait pas aux mêmes difficultés et aux mêmes oppositions qu'en Suède.

Tout d'abord, parce qu'il n'est pas nécessaire de modifier la législation. La loi sur le deuxième pilier va entrer en vigueur en 1985. Les organisations de salariés sont en droit de réclamer, dans la gestion des caisses, une politique de placement qui s'applique au moins aux montants qui proviennent des cotisations des salariés, c'est-à-dire de l'épargne salariale.

Des principes élémentaires de prudence exigeraient que l'achat d'actions d'entreprises ou de sociétés suisses soit limité à des pourcentages bas (10% par exemple).

Ces montants seraient suffisants pour exercer un contrôle, efficace et de l'intérieur, sur certaines prises de décision, pour rendre le jeu plus ouvert et plus transparent.

Les syndicats suisses seront-ils stimulés par l'exemple suédois, eux qui pourraient agir sans avoir à recourir à une législation «ad hoc»? Acceptons tout de même comme un signe que la «Lutte syndicale» (26.10.1983) ait consacré, en page économique, un éditorial au projet suédois. Article avant tout descriptif, certes, mais aussi d'attention éveillée.

A. G.

La paix a du plomb dans l'aile

Une force avec laquelle il faudra dorénavant compter: le diagnostic s'imposait samedi à Berne, à scruter cette immense foule rassemblée sous le signe de la «Journée nationale pour la paix». 50 000 personnes pour le désarmement immédiat, à l'Est comme à l'Ouest, contre le stationnement de missiles en Europe, américains ou soviétiques, pour le démantèlement des alliances militaires: la masse de manifestants, pas seulement des jeunes, pas seulement des «contestataires» (même la «NZZ» en a été convaincue...), rendait soudain ces énormes revendications plus proches, presque palpables. Mais quel travail encore pour que ces aspirations légitimes trouvent leur traduction dans la politique helvétique et que vraiment cette force compte. «Imagine que c'est la guerre et que personne n'y va», le merveilleux slogan zurichois a du plomb dans l'aile lorsqu'on écoute le commandant de corps Edwin Stettler décrire à l'avance les manifestants pour la «Tribune de Genève» (vendredi 4.11.): qui participera à une telle action? «Plusieurs catégories de gens. Des curieux. Sans qui le nombre des manifestants serait beaucoup plus petit. Des gens de bonne foi, qui attendent des solutions toutes faites sans trop y réfléchir. Puis des militants du mouvement qui luttent pour un idéal et sont entrés quasiment en religion, sectaires et fanatiques. Une infime minorité enfin qui tire les ficelles, pour des raisons d'ordre politique et stratégique tout à fait claires et nettes.» Rompez.

LA SANTÉ C'EST LEUR AFFAIRE

Explosion des coûts et... des bénéfices

Entrée tonitruante des cliniques privées, l'autre jour, sur la scène déjà fort encombrée du débat sur la loi sur l'assurance maladie, en révision partielle

comme on sait, et de la loi sur l'assurance accident. En gros, ces établissements voient tomber sur eux à terme la chape de plomb de l'étatisation de la médecine, crient à la mort du libre choix du médecin et de l'hôpital et craignent de n'être réservées à l'avenir qu'à une clientèle privilégiée.

Nous n'entrerons pas en matière sur ces reproches au système actuel de santé helvétique et à celui qui se profile derrière la révision des textes en vigueur: même si les 91 membres de l'Association des cliniques privées de Suisse offrent un total de 10 361 lits, dans lesquels plus de 150 000 patients ont été soignés l'an passé, soit un peu plus de 15% de tous les malades qui ont eu recours aux hôpitaux, même si ces cliniques-là représentent donc une part non négligeable de l'offre hospitalière dans notre pays, leurs revendications ne sont finalement qu'un petit point sombre parmi d'autres dans le marasme ambiant du système de santé.

Arrêtons-nous plutôt un instant à ce fameux refrain qui sous-tend toutes les récriminations du même type: la sacro-sainte liberté du patient, et en filigrane de ce dogme, un autre dogme qui a la vie dure, dans ce secteur économique comme dans d'autres, la liberté du commerce (et de l'industrie) et son corollaire, les lois du marché.

Une des questions fondamentales est «grosso modo» en effet celle-ci: les collectivités publiques et celle des assurés ont-elles les moyens de laisser fonctionner sans autre les lois du marché dans le secteur de la santé? Ce qui est certain, c'est que l'explosion des coûts tant de fois dénoncée n'est pas perdue pour tout le monde, comme on dit, et que la hausse continue des dépenses agit comme un aimant sur toutes sortes de sociétés qui se sont greffées sur le système de santé, attirées par une croissance qui, jusqu'ici, ne semblait pas connaître de limites.

Un exemple? Voyez cette société de «gestion hospitalière», tout récemment admise à la bourse de Zurich, l'American Medical International Inc. (AMI). D'origine américaine, comme son nom l'indique, ayant pris son véritable essor sur les ailes de la (re)privatisation prônée par Washington, elle

a très rapidement essaimé en Angleterre, en Arabie saoudite et en Suisse où elle possède déjà les cliniques Cecil à Lausanne et Beau-Site à Berne, et où elle projette d'ouvrir un établissement du même genre (166 lits) à Zurich. Un chiffre d'affaires en constante progression; sans remonter à 1956, première année d'activité, il était de 914 millions de dollars en 1980 et il devrait être de plus de 1 milliard et trois cents millions de dollars à la fin de cette année. Dans son dernier bulletin, le Crédit Suisse, analysant les actions AMI, peut écrire: «Nous sommes certains qu'AMI tirera profit des chances nouvelles et que son bénéfice continuera à s'accroître de plus de 20%.» Où les «lois du marché» font en effet de la gestion de la santé (AMI gère actuellement 107 hôpitaux dont 76 lui appartiennent en propre) une affaire juteuse. Pour tout le monde?

INDUSTRIE

Géants suisses employeurs à l'étranger

En ces temps marqués par la relance tous azimuts d'un protectionnisme plus ou moins masqué, pleins feux sur les difficultés de nos industries d'exportation, et au premier rang d'entre elles l'horlogerie.

Il est un volet de la dépendance de la Suisse vis-à-vis de l'étranger qui demeure beaucoup moins connu et qui vient de faire l'objet d'une étude décapante à l'Université de Bâle (sous l'égide du Fonds national pour la recherche scientifique), par un groupe d'économistes sous la direction de Felix Wehrle: l'activité déployée à l'étranger par les multinationales d'origine suisse.

Quelques points de repère rapides. Considérons les quinze plus importantes multinationales industrielles suisses (cf. tableau emprunté à la «Basler Zeitung»), dont les activités à l'étranger représentent ensemble plus de 80% du total de l'activité de l'industrie suisse hors de nos frontières, et dépas-

sent (avec 61 milliards de francs) la valeur de toutes les exportations suisses 1980.

Dans le ménage salarial de ces quinze géants, les employés à l'étranger, au nombre de 483 400 en 1980, pèsent beaucoup plus lourd que les Suisses, 160 640! A rapprocher des quelque 700 000 places de travail qu'offrent les entreprises suisses répertoriées dans l'industrie! Et l'écart ne cesse de se creuser: les effectifs salariaux des «quinze» sont demeurés pratiquement stables dans notre pays dans les années septante, alors qu'ils gonflaient

Emploi à:	Suisse	Etranger
	(1980)	
Nestlé	7 400	145 600
Ciba-Geigy	22 900	58 290
BBC	21 760	83 540
Alusuisse	8 650	36 430
Roche	9 610	34 040
Sandoz	9 830	25 630
Bührle	15 300	21 910
Sulzer	20 180	14 750
Holderbank	2 060	16 670
GF	8 030	9 250
Schindler	6 010	15 650
Asuag	12 830	2 740
Landis & Gyr	6 480	9 740
Von Roll	5 760	490
Hesta	3 840	8 610
Total	160 640	483 340

sans arrêt ailleurs (dans les pays industriels — et surtout en Europe — mais aussi dans les pays en voie de développement, avec une croissance spécialement rapide en Amérique du Sud). Avec les conséquences qu'on peut imaginer sur le volume des investissements et sur celui de la recherche et du développement.

Pour 1985, selon les enquêteurs bâlois, les «quinze» prévoient, en ce qui les concerne, un tassement de l'emploi en Suisse et une croissance mesurée à l'étranger... Dès lors, une question s'impose: quand l'industrie helvétique emploiera-t-elle davantage de personnel à l'étranger que dans son pays d'origine? Réponse réservée aux activistes de la xénophobie.